

Séance du 14 novembre 2023

**PRESENTS** : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;  
MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A-M, MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,  
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., DEWEER L.,  
MAHIEU A., HOSLET G., CIAVARELLA S., WALLEMACQ H.,  
VAN CRANENBROECK A., POTENZA D., PLANCO I.,  
IVANCO N., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

---

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu le Code la Démocratie et de la Décentralisation et plus particulièrement les articles 1523-1 à L1523-27 relatifs aux intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil du 01 février 2021 portant sur la prise de participation de la Commune de Bernissart à l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) ;

Considérant que la Commune de Bernissart a été convoquée à participer à l'Assemblée générale d'IMIO du 12 décembre 2023 par lettre datée du 11 octobre 2023 ;

Considérant que l'Assemblée générale du premier semestre doit avoir lieu, avant la fin du mois de juin conformément à l'article L1523-13 §4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la Commune de Bernissart doit être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale IMIO par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentants la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Commune de Bernissart à l'Assemblée générale de l'intercommunale IMIO du 12 décembre 2023 ;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Présentation du Plan stratégique 2024-2026;
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver/de ne pas approuver aux majorités ci-après les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 12 décembre 2023 qui nécessitent un vote.

Art.1 : D'approuver/de ne pas approuver l'ordre du jour dont les points concernent :

1. Présentation du plan stratégique 2024-2026 ;

**PAR ...**

2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024

**PAR ...**

Art.2 : De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Art.3 : De transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN